



Carnet de l'observateur de la pêche à la palangre – Instructions

Version: fr_OL_v2025

Introduction

Les instructions suivantes concernent la version 2025 du carnet de l'observateur SISO de la pêche à la palangre de la CCAMLR, une série de fiches de données basées sur Excel que les observateurs SISO sont tenus de remplir. Même si vous êtes habitué aux carnets de l'observateur au format excel de la CCAMLR, prenez le temps de parcourir ces instructions, car le format et le contenu du carnet de l'observateur de la pêche à la palangre ont considérablement changé par rapport aux versions précédentes. Les commentaires généraux qui s'appliquent à l'ensemble du carnet de l'observateur sont les suivants :

- Les données peuvent être saisies uniquement dans les champs à fond blanc. Toutes les autres zones du carnet de l'observateur sont verrouillées et ne peuvent être modifiées. Vous pouvez compléter les données pour les champs où des informations répétitives doivent être saisies (p. ex., le numéro de pose pour chaque enregistrement de capture accessoire).
- De nombreuses validations de données et restrictions de format ont été appliquées aux champs de données. Par exemple, le champ « Identifiant de la pose » (*HaulID*), qui existe dans plusieurs feuilles de calcul, ne peut être saisi que sous la forme d'un nombre entier, et les champs « date » et « heure » doivent être saisis dans le format spécifié. Si vous tentez de saisir un type de données incorrect, un message d'erreur s'affiche et explique pourquoi la valeur ne peut être saisie.
- Dans de nombreux domaines, les observateurs choisissent parmi une série de descriptions prédéfinies de l'événement correspondant au champ de données. Cette procédure remplace les codes à une lettre ou à un chiffre qui étaient utilisés dans les anciennes versions du carnet de l'observateur. Il est ainsi beaucoup plus simple à utiliser.
- Les champs de commentaires ont pour la plupart été supprimés, ceci afin de minimiser les données non structurées. Si vous souhaitez apporter des commentaires, il suffit dans la plupart des cas de cliquer sur l'option qui renvoie au compte-rendu de campagne, dans lequel vous pouvez décrire le problème en détail et inclure, le cas échéant, des photos ou des schémas.
- Pour les codes d'espèces et de traitement, des listes déroulantes ont été insérées en haut de la fiche. Ces cases sont sur fond vert clair.

Outre ces instructions, vous pouvez consulter une liste détaillée des ressources disponibles pour les observateurs sur la page d'information de l'observateur de la CCAMLR :

<https://www.ccamlr.org/en/science/information-technical-coordinators-and-scientific-observers>. On y trouve en particulier le guide des espèces de poissons communes dans les captures accessoires (<https://www.ccamlr.org/en/document/science/common-catch-species-ccamlr-longline-and-trawl-fisheries>), le guide du marquage de la légine et des raies (<https://www.ccamlr.org/en/document/science/toothfish-and-skate-tagging-methods>) et le guide de classification des taxons des écosystèmes marins vulnérables (<https://www.ccamlr.org/en/document/publications/vme-taxa-classification-guide>) qu'il convient de télécharger à titre de référence s'ils ne vous ont pas déjà été transmis par votre coordinateur technique.

Formulaire - Navire et engins de pêche

Informations sur le navire et l'observateur : Pour remplir les informations sur le navire, veuillez saisir le numéro OMI du navire, le nom du navire et l'indicatif d'appel dans les cases correspondantes.

Informations sur l'engin de pêche : lorsque votre coordinateur technique vous informe de votre prochaine sortie CCAMLR, le Secrétariat ou votre coordinateur technique peut vous fournir une copie des informations de la notification du navire, y compris le type d'engin et ses caractéristiques (toute personne disposant d'un login CCAMLR autorisé peut consulter les informations du navire ici) : <https://www.ccamlr.org/en/compliance/list-authorized-vessels>). Veuillez les vérifier à bord du navire pour vous assurer qu'ils sont corrects. S'il existe des différences de type d'engin ou de configuration, veuillez les décrire dans le compte-rendu de campagne. Il convient de peser au moins 30 poids au hasard sur les lignes de configuration espagnole ou de trotline et d'en signaler les résultats.

Ligne de banderoles : La configuration des lignes de banderoles exigée dans la zone de la CCAMLR est décrite dans la mesure de conservation 25-02, en annexe A (<https://www.ccamlr.org/en/measure-25-02-2015>). Si la ou les lignes de banderoles sur le navire sont conformes à cette configuration, veuillez remplir les champs obligatoires. Ne saisir des données dans la dernière partie (section 6) qu'en cas de remplacement de la ligne pendant la pêche, ou si la ligne de banderoles n'est pas conforme aux spécifications de la CCAMLR. La figure 1 ci-dessous montre les mesures d'espacement que vous devez relever si la ligne ne suit pas la configuration de la CCAMLR.

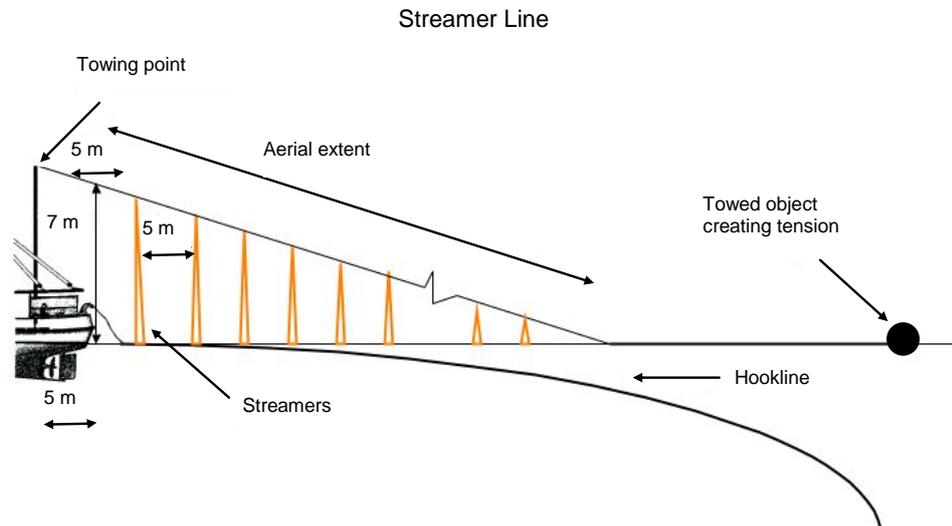


Figure 1 : Exemple des mesures de hauteur et d'espacement d'une ligne de banderoles.

Formulaire – Informations sur le filage et le virage

Ce formulaire permet la saisie des informations sur chaque pose et remontée de casier se déroulant durant votre campagne. Le champ Identifiant Filage/Virage (qui figure également sur d'autres formulaires en tant qu'Identifiant de la pose) devrait être un numéro unique, consécutif, correspondant à l'identifiant de la pose utilisé par le navire pour ses fiches de données commerciales. Veuillez indiquer tous les autres détails des poses et remontées de casiers de votre campagne, même si vous n'effectuez pas d'observation de captures, de captures accessoires ou d'autres observations pendant l'opération de pêche. Remplir tous les autres champs le cas échéant, pour certains en sélectionnant une option dans les menus déroulants. À noter que toutes les heures relevées dans les formulaires doivent l'être en UTC plutôt qu'en heure locale du navire.

Formulaire – Observation des captures au virage

Cette fiche est destinée à recueillir toutes les observations des espèces des captures et des captures accessoires réalisées sur le pont durant la période de comptage aléatoire. De toute évidence, le poste de travail de l'observateur lors du virage des lignes devra être situé de sorte que celui-ci puisse collecter des matériaux biologiques (espèces des captures accessoires, oiseaux morts etc.) et observer si des poissons se décrochent des lignes. La période d'observation recommandée d'un virage est de 25 % par observateur présent sur le navire. Il est très important d'établir une routine d'échantillonnage telle que les observations des opérations de virage couvrent diverses sections de la palangre tout au long de la campagne. Le carnet de 2018 contient de nouveaux champs concernant les signes de prédation. Il s'agit spécifiquement de décompter et d'ajouter à ces champs le nombre de têtes de poisson avec certaines parties du corps ayant de toute évidence été arrachées par des prédateurs, et les hameçons auxquels ne sont plus accrochées que des lèvres de quelque espèce que ce soit. Ces informations permettront de fournir des métriques pour quantifier le niveau et les différents types de prédation.

Formulaire – IMAF au virage

Capture accidentelle d'oiseaux et de mammifères marins: l'évaluation des taux de capture d'oiseaux pendant la remontée de la filière de casiers ne peut être précise que si l'on observe les opérations depuis le pont de travail extérieur ; en effet, sur de nombreux navires, un poste de travail sur la passerelle du navire ou dans l'usine peut obstruer la visibilité. Parmi les tâches d'enregistrement des données à effectuer durant la remontée de la palangre, on note l'observation des oiseaux de mer pris sur les palangres et la collecte d'oiseaux en tant qu'échantillons. Les observateurs doivent noter s'ils ont eux-mêmes vu l'oiseau arriver sur le pont durant la période aléatoire de comptage des captures accidentelles (sélectionner « oui » dans le champ « observé »), si l'oiseau leur a été donné ou s'ils en ont été avertis par un membre de l'équipage. Cette information est très importante car le nombre d'oiseaux capturés au cours de la période aléatoire de comptage des captures accidentelles permet de calculer par extrapolation les chiffres de la mortalité.

Pour chaque oiseau ou mammifère remonté à bord, noter si la capture a eu lieu durant le filage ou le virage (les oiseaux qui s'accrochent aux hameçons durant le virage sont généralement vivants et leurs plumes ne sont pas gorgées d'eau), l'espèce et ce qu'il advient de l'animal. Se référer aux planches d'identification des oiseaux de l'océan Austral publiées dans la brochure Pêcher en mer, pas en l'air (CCAMLR, 1996).

Si votre organisation l'exige, les oiseaux de mer remontés à bord morts peuvent être conservés comme échantillons congelés. Il convient alors d'étiqueter l'échantillon en mentionnant la date et l'heure de la remontée à bord, l'espèce, le nom du navire, celui de l'observateur et un numéro correspondant à celui utilisé sur la fiche de données IMAF sur le virage. Dès que les oiseaux sont remontés à bord, vérifiez s'ils sont bagués. Sur la liste des tâches que vous a assignées l'organisation qui vous emploie, vous trouverez des informations sur ce que vous devrez faire des échantillons d'oiseaux collectés et/ou des bagues lorsque vous descendrez du navire.

Formulaire – Observation des mammifères marins

Cette fiche de travail est un nouvel ajout au carnet de l'observateur et a été adaptée à partir des programmes d'observation des mammifères marins entrepris par les observateurs nationaux dans les pêcheries de la ZEE française et autour de la Géorgie du Sud . Ces observations devraient être saisies au cours de la même période d'observation aléatoire des lignes pendant laquelle sont collectées les données d'observation des captures au virage. Veillez à remplir tous les champs concernés lorsque vous effectuez, ou tentez d'effectuer une observation de mammifères marins, pas seulement lorsque la présence de mammifères marins est détectée. Les champs du formulaire sont les suivants :

Observation possible : sélectionnez « Non » si une observation ne peut être effectuée pour cause de mauvais temps, de brouillard ou de manque de lumière

Déprédation observée : sélectionnez oui si vous observez des signes évidents de déprédation ou si vous avez vu des poissons remontés avec des marques évidentes de déprédation. Un exemple de comportement de déprédation peut être celui de phoques plongeant autour de la ligne ou vus en train de prendre du poisson, ou celui de cétacés ne cessant de plonger à proximité de la ligne.

Présence ou absence : sélectionnez « présence » si vous observez des mammifères marins , ou si vous les entendez même sans les voir (p. ex. des cétacés qui soufflent ou des otaries qui aboient).

Date de la première observation : veuillez indiquer l'heure en UTC de la première observation de mammifère marin.

Code espèce : veuillez entrer le code taxonomique d'espèce le plus précis auquel vous pouvez identifier les mammifères, p. ex. entrer baleines mysticètes si vous ne pouvez les identifier davantage.

Nombres minimum et maximum d'individus observés : sert à fournir une estimation de l'abondance pour chaque activité de mammifères marins observée. Ainsi, si vous ne voyez initialement qu'un seul mammifère durant votre observation mais que vous en observez finalement plusieurs, indiquez les nombres minimum et maximum.

Formulaire EMV au virage

Ce formulaire est destiné à enregistrer les données sur les organismes indicateurs d'écosystèmes marins vulnérables (EMV) en vertu de la mesure de conservation 22-06 (<https://www.ccamlr.org/en/measure-22-06-2015>). Le navire est tenu de diviser chaque filière ou palangre en segments de ligne : par « segment de ligne », on entend une partie de ligne contenant

1 000 hameçons ou une partie de ligne de 1 200 m de long, selon la plus courte des deux, et pour les filières de casiers, une partie de filière de 1 200 m de long. Il est fortement recommandé d'utiliser un système de couleurs ou autre pour marquer chaque morceau de ligne, de manière que l'équipage, le capitaine de pêche et l'observateur soient en mesure d'identifier le segment de ligne remonté.

Le navire conservera tous les organismes indicateurs d'EMV d'un segment de ligne dans le seau de 10 litres. Sur certains navires, il sera possible de conserver tous les seaux séparément. Dans le cas contraire, et à moins qu'un seau doive être conservé (ce qui est le cas s'il contient plus de 5 unités d'organismes indicateurs d'EMV ou si l'observateur le demande dans le cadre d'un échantillonnage aléatoire), leur contenu pourra être placé dans le récipient de plus grande taille après chaque virage d'un segment de ligne, pour que le nombre total d'organismes indicateurs d'EMV puisse être compté.

L'unité de seau observé doit être sélectionnée dans le menu déroulant. Par « Unité indicatrice d'EMV », on entend une certaine quantité d'organismes indicateurs d'EMV, parmi ceux figurant dans le Guide CCAMLR de classification des taxons d'EMV, mesurée soit comme un litre de ces organismes pouvant être placés dans un récipient de 10 litres, soit comme un kilogramme de ces organismes qui ne peuvent être mesurés en volume, comme les espèces branchues (les gorgoniens, par ex.). Veuillez noter qu'en raison de la nouvelle conception de la feuille EMV, si vous enregistrez plusieurs espèces ou sur un segment de ligne, tous les champs jaunes de la feuille de calcul sont répétés pour chaque taxon enregistré. Vous pouvez facilement copier et compléter les données pour chaque espèce.

L'observateur devrait échantillonner les seaux suivants : 1) un échantillon aléatoire d'environ 30 % des segments de ligne ; et 2) tous les segments de lignes qui collectent un minimum de cinq unités d'organismes indicateurs d'EMV, dénommé « seuil de déclenchement ». Afin de séparer les exigences de l'échantillonnage aléatoire de celles de l'échantillonnage de déclenchement, les observateurs devraient indiquer à l'équipage, au début d'une période de virage de ligne, les segments aléatoires de ligne pour lesquels un seau d'organismes indicateurs d'EMV devra être conservé. Chaque seau échantillonné au hasard sera mis de côté par l'équipage et bien étiqueté avec le numéro du segment de ligne correspondant. Le capitaine sera informé des exigences liées à l'échantillonnage aléatoire pour que les coordonnées du point central des segments de ligne aléatoires demandés puissent être enregistrées dans le carnet. Le capitaine sera informé des exigences liées à l'échantillonnage de déclenchement pour que les coordonnées du point central des segments de ligne de déclenchement demandés puissent être enregistrées dans le carnet. De plus, l'observateur demandera à l'équipage de conserver les seaux de tout autre segment de ligne sur lequel cinq unités d'organismes indicateurs d'EMV ou plus sont récupérées. Tous les segments de ligne qui auront produit cinq unités d'organismes indicateurs d'EMV ou plus devront être contrôlés. L'équipage devra également mettre de côté tous les seaux et les étiqueter en précisant le numéro de segment de ligne, pour que le point central du segment de ligne puisse être enregistré, et ils devront être contrôlés par l'observateur qui les enregistrera sur le formulaire en tant que type d'échantillon « déclencheur ». Ne pas confondre l'échantillonnage aléatoire et l'échantillonnage obligatoire. Si un échantillon pris au hasard est supérieur à cinq unités indicatrices d'EMV, il doit tout de même être enregistré sur le formulaire en tant que « aléatoire ».

Formulaire – Échantillonnage biologique

Un échantillon représentatif des poissons devrait être prélevé sur chaque filière de casiers remontée pour enregistrer les caractéristiques des données biologiques (p. ex. longueur, poids, sexe, etc.). Les exigences d'échantillonnage de la légine décrites ici se trouvent sur la page réservée aux observateurs (<https://www.ccamlr.org/en/science/observer-sampling-requirements-dissostichus-spp>).

Le taux d'échantillonnage de la légine devrait être d'environ 7 poissons pour 1 000 hameçons, ou encore d'un total général de 35 poissons par ligne (en présumant que les lignes comptent en moyenne 5 000 hameçons). Sur ces 35 poissons, les observateurs doivent en échantillonner 10 par ligne d'une part, afin d'enregistrer l'espèce, la longueur totale, le sexe, le stade de développement des gonades, le poids total et de collecter 10 otolithes ; et 25 par ligne d'autre part, pour enregistrer les mesures biologiques uniquement (c.-à-d. sans collecter d'otolithes). Les taux d'échantillonnage sont fondés sur un nombre hameçons moyen par pose. Lorsque les navires utilisent des lignes plus courtes, reliées grâce à des « lignes-joints » et qu'ils les déclarent comme des poses séparées (p. ex. pour réduire le nombre de lignes verticales et de bouées à la surface, qui pourraient être prises dans la glace), il est possible que les observateurs soient tenus d'échantillonner un plus grand nombre de poissons.

Pour prélever un échantillon représentatif de toutes les espèces, choisir les poissons de manière à couvrir tout l'intervalle des tailles de chacune des espèces capturées. Si possible, échantillonnez jusqu'à 10 individus par jour pour chaque espèce des captures accessoires, ou encore jusqu'à 100 individus par espèce des captures accessoires pour l'ensemble de la sortie. Pour estimer le nombre et l'emplacement sur la ligne des hameçons relatifs à chaque sous-échantillon de *Dissostichus spp.*, il convient d'enregistrer le nombre ou la gamme des paniers, des avançons ou des numéros de rails relatifs à l'endroit où les captures accessoires sont échantillonnées. Les paniers, les avançons et les rails doivent être numérotés à partir de 1 correspondant au premier d'entre eux ayant été posé. Il est très important d'échantillonner toutes les sections de la palangre tout au long de votre campagne.

Pour tout poisson mesuré, il convient de veiller à ce que le museau du poisson soit bien appuyé contre l'extrémité de l'ichtyomètre, que la bouche soit fermée et que le corps soit droit dans une position naturelle. Si possible, noter le poids, le sexe et le stade de maturité de chaque individu échantillonné, et si des otolithes sont collectés, veiller à leur attribuer un numéro de série unique. À noter que le numéro de série du poisson dans le champ de la colonne D est facultatif. Il n'est fourni que pour aider l'observateur car les numéros de série sont souvent utilisés lors de l'enregistrement des mensurations et du prélèvement d'échantillons.

Pour les légines (et la plupart des autres poissons à queue distincte), il convient de mesurer la longueur standard (LS) et la longueur totale (LT) au cm près. La longueur standard (LS) est mesurée de l'extrémité antérieure du museau à l'extrémité de la colonne vertébrale (figure 1). Pour déterminer la LS, il suffit de courber la queue vers le haut, la cassure se forme à la dernière vertèbre caudale. La longueur totale (LT) s'entend de l'extrémité antérieure du museau à l'extrémité de la queue. Arranger légèrement la queue avant de mesurer : c.-à-d. que la queue ne devrait être ni étalée à l'extrême, ni totalement compressée.

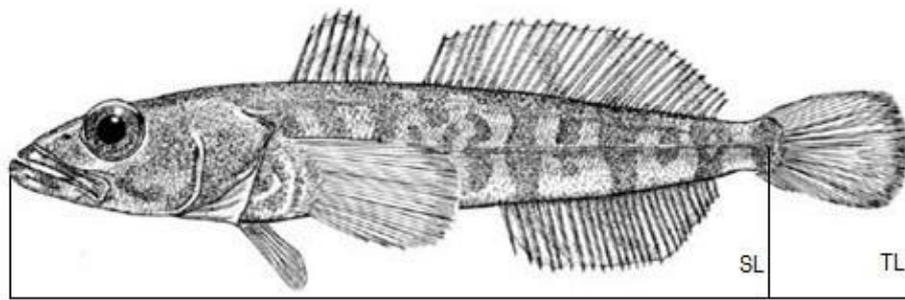


Figure 1 : Mesures de la légine et de la plupart des autres espèces de poissons des captures accessoires

Pour *Macrourus spp.*, il convient également de mesurer la longueur totale et la longueur du museau à l'anus (SA), soit de l'extrémité du museau à l'anus (figure 2).

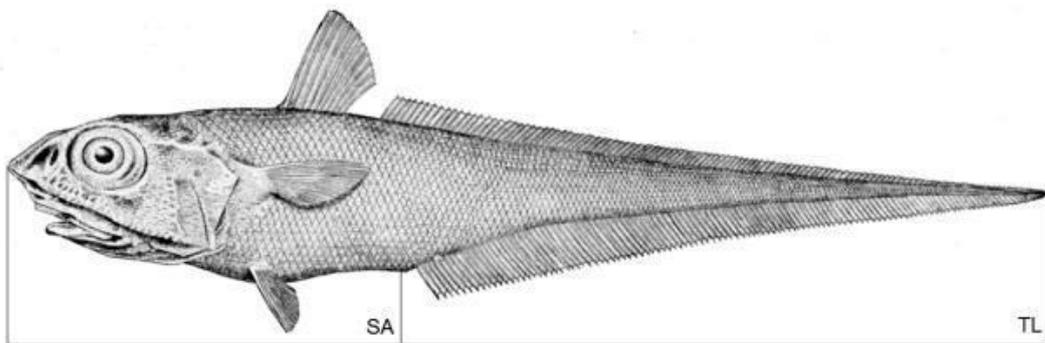


Figure 2 : Mesure de *Macrourus spp.*

Pour les raies, il convient également de mesurer la largeur du disque (LD) et la longueur totale (figure 3).

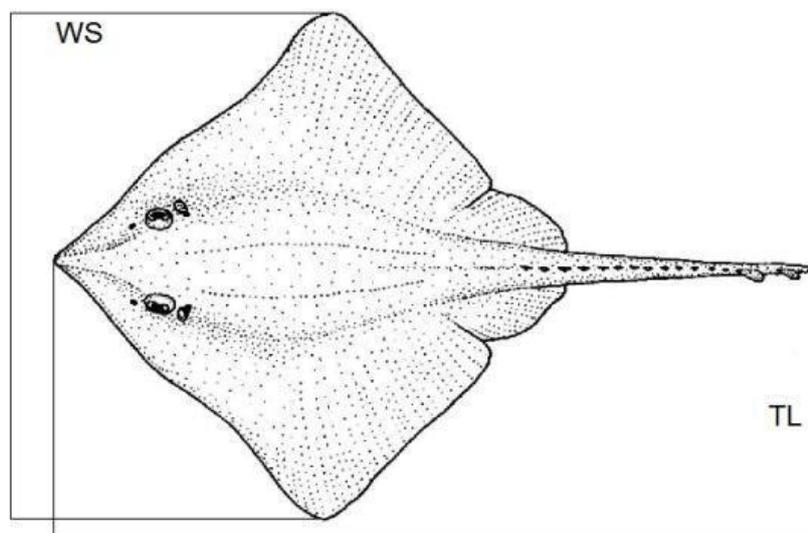


Figure 3 : Figure 3 : Mesure de la largeur du disque chez les raies.

Pour les campagnes effectuées dans les sous-zones 88.1 et 88.2 SSRU A & B, afin de contribuer au plan de collecte des données de la mer de Ross, il est demandé aux observateurs d'enregistrer les blessures des espèces de raies échantillonnées biologiquement, ainsi que les raies qui sont marquées et relâchées, et recapturées. Il est possible de remplir jusqu'à trois champs de blessures en utilisant les codes de blessures de la figure 4.

Catégorie	Description
0	Aucune blessure visible
J	Cassure du cartilage de la mâchoire ou déchirement important des tissus autour de la bouche.
G	Saignement des branchies sur la surface dorsale ou ventrale
L	Blessure autour de la cavité péritonéale causée par les poux de mer
I	Prolapsus intestinal de plus de 3 cm, avec saignement le cas échéant
P	Blessure pénétrant la cavité péritonéale
E	Blessure à l'œil ou au spiracle
W	Blessures correspondant à des traumatismes mineurs ou superficiels de la peau sur n'importe quelle partie du corps
B	Ecchymoses sur la face dorsale ou ventrale du disque ou de la queue
S	Tissu cicatriciel autour de la bouche ou de la mâchoire issus d'une blessure antérieure

Figure 4. Codes et descriptions des blessures des raies.

Formulaire - Coefficients de transformation

Pour les coefficients de transformation, un minimum de 25 poissons doit être échantillonné pour votre campagne. Pour que les mesures soient précises, il convient pour chaque poisson traité échantillonné de suivre la procédure suivante :

1. Relever la longueur totale et le poids de la légine à traiter. Si vous échantillonnez plusieurs poissons à la fois, vous devez noter la longueur minimale et maximale ainsi que le nombre de poissons. Mesurer la longueur sur la ligne médiane du poisson, de la pointe du museau à la queue. Mesurer la longueur sur la ligne médiane du poisson, de la pointe du museau à la queue. Noter le poids dans la colonne « Poids vif ».

2. Faire découper les poissons par l'équipage selon le mode de traitement adopté à bord, puis peser les poissons transformés et saisir le poids dans la colonne « Poids traité ». Le coefficient de transformation sera calculé automatiquement.
3. Renseigner les autres champs du formulaire sur les coefficients de transformation, le cas échéant en utilisant les menus déroulants. La qualité du produit est un code utilisé par le responsable de l'usine. Les différents degrés de qualité utilisés au cours de la campagne peuvent être décrits dans la partie du compte-rendu portant sur les coefficients de transformation.

Formulaire - Marquage

Sur un palangrier, l'observateur SISO ou un membre de l'équipage ayant reçu une formation adéquate procède au marquage et à la remise à l'eau des légines. Le navire étant chargé de veiller au suivi rigoureux des protocoles de marquage et de récupération des marques, il est fort probable que plusieurs membres de l'équipage auront été formés aux procédures de marquage. Néanmoins, si l'observateur estime que ces procédures ne sont pas toujours respectées, il est entendu qu'il pourra compter sur la coopération du navire. Les procédures à suivre sont définies dans le guide CCAMLR du marquage de la légine et des raies (<http://www.ccamlr.org/node/85702>) and the tagging protocol detailed in Appendix 4 of the SISO Manual – Finfish Fisheries. Ne jamais marquer ni remettre à l'eau des poissons si l'une des caractéristiques suivantes est observée :

- blessures d'hameçon en dehors de la zone de la gueule
- branchies roses ou blanches
- saignement visible des branchies ou saignement excessif d'une autre partie du poisson
- lésion visible sur le corps du poisson et plaies ouvertes
- lésion visible de l'œil ou pénétration de la cavité abdominale, y compris par des crustacés (amphipodes/poux de mer)
- écorchures ou perte d'écaillés récente sur une surface égalant ou excédant celle de la queue
- aucun mouvement du poisson n'est détecté

Remplir le formulaire sur le marquage en veillant à bien remplir les détails en en-tête des champs « Identifiant des marques ». À noter que certains champs sont spécifiques aux raies (voir tableau 1 pour les codes blessures pour les raies). Un formatage conditionnel a été appliqué dans ce formulaire pour surligner le numéro de marque dans le cas où il aurait déjà été utilisé. Veiller à relever les positions exactes des remises à l'eau des poissons marqués plutôt qu'uniquement les positions de début et de fin de virage. Si vous souhaitez apporter des détails supplémentaires sur le marquage, veuillez le faire sur le compte rendu de campagne. Dans le cas, par exemple, de cassures fréquentes des marques, il est important de les noter dans un tableau.

Formulaire – Recapture des marques

Tous les poissons marqués et toutes les raies marquées doivent être conservés sur le navire quel que soit le temps écoulé depuis leur remise à l'eau. Une bonne habitude à prendre est d'inciter l'équipage à vérifier si des marques sont présentes, d'autant que la Coalition des opérateurs légaux de légine (COLTO) offre un prix annuel pour ceux qui les trouvent ! Pour chaque poisson capturé, prendre une photo numérique affichant la date de la prise de vue sur site en utilisant le « modèle

CCAMLR de photo des marques ». Veiller à ce que la photographie montre clairement le numéro de la marque pour qu'il soit lisible. Joindre ces photos au compte rendu de campagne, ou compresser (zip) les photos et les envoyer séparément au Secrétariat par l'intermédiaire de votre coordinateur technique. Sur le formulaire, remplir toutes les mensurations biologiques demandées, sachant que les raies et la légine font l'objet de champs différents (voir tableau 1 pour les codes blessures pour les raies). Un formatage conditionnel a été appliqué dans ce formulaire pour surligner le numéro de marque dans le cas où il aurait déjà été utilisé.

Formulaire - Élimination des déchets

Ce formulaire est destiné à recueillir des informations sommaires concernant la perte, la conservation et le rejet en mer des engins de pêche et des déchets. Veuillez sélectionner l'option du menu déroulant pour chaque champ. Les définitions concernant chaque point sont comme suit :

Engin de pêche : tous les engins de pêche devenus inutilisables du fait de dégâts, perte, ou d'hameçons ou de sections de lignes qui ont été coupés (pour relâcher un requin ou un mammifère marin, par ex.).

Déchets ordinaires : tous les autres déchets tels que les plastiques, métaux, emballages, huiles et eaux usées.

Perdus : fait référence aux engins ou déchets accidentellement tombés par-dessus bord, par mauvais temps, par ex. ou à la perte d'une palangre ou d'un chalut, etc.

Rejetées : fait référence au rejet intentionnel d'engins ou de déchets en mer; tels que le rejet de déchets de cuisine, de plastiques ou d'engins de pêche abîmés.

Pour les objets perdus ou rejetés, trois catégories s'appliquent à la fréquence à laquelle cela se produit : parfois (moins d'une fois par semaine ou par mois), toutes les semaines (voire plusieurs fois par semaine) et tous les jours.

La colonne « Conservés » fait référence à la manière dont les déchets sont conservés avant leur débarquement : non incinérés ou incinérés.

Dans le cas d'inquiétudes ou de problèmes particuliers, veuillez les noter avec précision dans le compte-rendu de campagne.

Formulaire - Observation visuelle de pêche INN

L'observateur relève sur ce formulaire les observations de navires, de déchets ou d'engins de pêche non identifiés, ou de navires susceptibles de mener des activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). N'inclure que les observations et les détails constatés personnellement. C'est au navire qu'il incombe de signaler toute observation de pêche INN au Secrétariat dès que possible, néanmoins les informations recueillies par les observateurs peuvent aussi être importantes, notamment des photos supplémentaires et des commentaires sur l'apparence et les activités du navire.

Donner des détails sur chaque engin ou navire observé en suivant les instructions fournies dans le formulaire. Si nécessaire, fournir une description plus détaillée dans le compte-rendu de campagne, avec photos le cas échéant. Si un navire est observé plusieurs fois dans une même journée, remplir un formulaire à chaque fois. Le nom du navire, son indicatif d'appel et son pavillon sont obtenus par

observation visuelle du navire ou par contact radio établi avec celui-ci (il convient de déclarer la source de ces informations). S'il s'agit de filets maillants récupérés, fournir les dimensions du maillage.